



Délégués du Personnel

Calvados – Manche – Orne

Réponses orales aux réclamations du SNU-FSU 19 septembre 2019

La direction a-t-elle déjà enterré l'instance des DP ? La question était dans tous les esprits à l'issue de cette réunion des DP Bas-Normands. Rémi Rovelet a été jeté en pâture des élus et représentants du personnel, sans appui opérationnel des DT ou directeurs de services, sans réponse à de nombreuses réclamations. Les élus et représentants ont bien évidemment montré à son égard tout le respect possible, ne l'incriminant pas de cette situation. Cela aurait été injuste et malvenu. Espérons que cette attitude de la direction face aux représentants du personnel ne soit pas une configuration de ce qui se passera en CSE. Il s'agirait alors d'un bien mauvais augure.

1. De nombreux collègues nous ont fait part des difficultés engendrées par la diffusion de la BDE de juillet eu égard à la date de forclusion posée par la direction. En raison des congés d'été certains n'ont pu prendre connaissance à temps des postes diffusés ni faire leur candidature selon le délai imparti. Les DP du SNU-FSU remercient la direction de tenir compte de la situation particulière des périodes de congés scolaires de façon à permettre à tout agent de se positionner sur les postes susceptibles de l'intéresser.

Réponse de la direction : La diffusion est conforme à la CCN qui prévoit 2 semaines de publication. Les postes ont été diffusés pendant un mois. La direction reconnaît malgré tout que le calendrier a pu empêcher des collègues d'avoir l'information et/ou de postuler.

2. Les DP du SNU-FSU ont régulièrement interrogé la direction au sujet des possibilités offertes aux salariés de mobiliser les dispositifs de formation continue. Des informations étaient en attente de réception quant à des décrets d'application à chaque sollicitation de notre part. Rien n'a été mis à jour sur l'Intranet depuis le 28 décembre 2018. Avez-vous des informations nouvelles et opérationnelles à diffuser au personnel ?

La direction répond que de nouvelles informations opérationnelles seront disponibles sur l'Intranet dès le 23 septembre. La commission formation sera réunie le 2 octobre. Ces informations seront également transmises à cette occasion. Aucune information n'est donnée aux DP quant à la nature de ces informations.

3. Le projet de la direction d'intégrer aux équipes entreprises des agents chargés de gérer les offres de plus de 30 jours n'est pas sans générer des inquiétudes. La certitude est répandue du risque de voir s'installer une concurrence malsaine ou des jugements entre collègues ou de voir arriver des super héros qui reprendront les offres des collègues et viendront se poser en sauveur. Quelles garanties et modalités la direction donne-t-elle pour éviter ces écueils ?

Le projet de renfort des équipes entreprises en vue du traitement des offres de plus de 30 jours est un projet national. Tout renfort est bon à prendre. L'organisation reste à finaliser. Le CE sera informé de ces modalités lors de la réunion de septembre. Les DP devront donc attendre pour avoir réponse à leur question.

4. La direction n'a-t-elle d'autres explications à donner au constat de la survie des offres d'emploi après 30 jours de traitement que l'incompétence présumée des collègues qui les ont initialement gérées et traitées ?

La direction répond qu'il s'agit de moyens supplémentaires et qu'aucune compétence n'est remise en cause. Aucun commentaire n'est fait sur la façon dont les collègues en équipe entreprise vivent cette perspective d'un renfort orienté vers les seules offres à plus de 30 jours et non vers un appui global à la gestion de la charge de travail.

La prochaine réunion DP aura lieu le 15 octobre 2019. N'hésitez pas à nous faire remonter vos réclamations avant la préparation du 8 octobre.

Une adresse mail est à votre disposition pour toute réclamation :

dpsnubn@gmail.com

**Vos Délégués-es du Personnel SNU pôle emploi FSU de Basse-Normandie :
Sandrine DUSSAUT, Sandrine FONTANEL, Fabien LEMARCHAND, Franck
MESSIDOR, Isabelle ROULAND, Isabelle SANCHEZ, Nuriyé YELKEN**